



ILS VEULENT QUITTER LA SÉCURITÉ SOCIALE

Ils sont près d'une centaine, jeunes et moins jeunes, à avoir pris sur leur week-end pour assister à cette réunion annécienne, samedi 1^{er} mars. Leur quête ? Payer moins de cotisations sociales. voire ne plus en payer du tout en quittant la Sécurité sociale pour s'assurer dans le privé.

L'intervenant du jour, Claude Reichman (photo), président du Mouvement pour la liberté de la protection sociale (MLPS), mène le combat depuis près d'un quart de siècle, certain que la suppression des frontières intérieures de l'Union européenne a fait sauter «*le monopole*» (obligation d'affiliation) de la Sécurité sociale. Et qu'il est légal d'aller s'assurer à titre individuel dans une compagnie privée.

Les travailleurs non salariés (libéraux, artisans, patrons...) ne seraient pas les seuls concernés. Les salariés eux aussi pourraient le faire, en accord avec leur employeur. Et toucher ainsi en net une grosse partie de leur brut actuel.

«*Mais quel est alors l'intérêt pour l'entreprise, si elle verse au salarié ce qu'elle paye aujourd'hui en cotisations ?*», demande un patron dans la salle. «*Cela ouvre une marge de négociation salariale : les salariés seront d'autant plus enclins à faire des sacrifices qu'ils auront vu leur pouvoir d'achat augmenter.*»

Habile orateur, Claude Reichman aime jouer les super-héros, combattant, seul, face aux hordes du mal. Les élus ? «*Ils sont tous d'accord*» pour «*ne pas dire la vérité aux Français*». Les journalistes ? Pareil ! «*La presse s'appelle ainsi pour la hâte qu'elle met à ne pas vous parler de*

vos problèmes.» La justice ? Pas mieux : elle est «*aux ordres*» des politiques. Et même les compagnies d'assurances basées en France – aucune ne propose de contrat aux «*exilés*» de la Sécu (eux préfèrent le terme de «*libérés*») – ne trouvent pas grâce à ses yeux : «*Elles aussi sont monopolistiques*». Du coup, ceux qui tentent l'aventure vont s'assurer auprès d'une compagnie installée au Royaume-Uni ou au Luxembourg le plus souvent.

«LA MESSE EST DITE»

Le président du MLPS en est convaincu, «*la messe est dite avec l'arrêt de la Cour de Justice de l'Union européenne du 3 octobre dernier*». Qui a donné raison à une association de consommateurs contre un organisme public de protection sociale allemand, sur une question de publicité trompeuse. Ce qui, pour lui, revient à dire que les organismes de protection sociale entrent bien dans le champ concurrentiel. L'organisation de la protection sociale jugée à l'aune

du code de la consommation. La Sécurité sociale répond, elle, que l'arrêt ne remet pas en cause l'obligation d'affiliation et que le champ concurrentiel ne concerne que les éventuelles activités purement commerciales (l'organisme allemand en menait, pas «*la Sécu*» tricolore).

Reste une question : pourquoi vouloir absolument quitter le régime public ? Mais parce que «*la Sécurité sociale est un très mauvais assureur*». Et pour cause : «*Beaucoup de gens ne paient pas*». D'où un ratio coût prestations bien plus avantageux dans le privé. Et la solidarité dans tout ça ? «*La solidarité ?*» conclut Claude Reichman, rarement avare d'une formule choc, «*c'est un mot qu'il faudrait bannir de la langue française.*»

SAISSANT
Ceux qui quittent la Sécu sont souvent poursuivis en justice. «*En 22 ans, j'ai vu quelques saisies sur comptes, mais jamais de saisie immobilière contre les "libérés"*», assure Claude Reichman. Qui propose déjà une parade à ceux qui veulent se lancer dans le combat : domicilier leurs comptes au Luxembourg, à l'abri des saisies de la justice française.